

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-329

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 2 octobre 2014**

---

**Dépôt du registre daté du 1<sup>er</sup> octobre 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2014-330

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2014

2014-331

Confirmation de contributions à divers organismes

2014-332

Autorisation au greffier et directeur des affaires juridiques – Représentation de la Ville de Montmagny devant la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances

2014-333

Autorisation aux Cadets de l'air, Escadron 853 Lions de Montmagny – Activité « Stop payant » – Édition 2014

2014-334

Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Gesdix inc. – Commandite pour la collection de volumes – Bibliothèque municipale de Montmagny

2014-335

Adjudication de contrat à Les Services Mécadom, au montant de 49 481 \$, plus taxes – Entretien ménager de la piscine Guylaine-Cloutier – Année 2015

2014-336

Adjudication de contrat à Bossé et Frère inc. – Location d'un tracteur avec souffleuse industrielle sans opérateur et leur entretien – Hivers 2014-2015 et 2015-2016

2014-337

Adjudication de contrat à Réal Huot inc., au prix de 67 805,92 \$, plus taxes – Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout pluvial – Remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable du réservoir de la 10<sup>e</sup> Rue

2014-338

Acceptation de l'offre de Monsieur Mario Richard – Don d'une aquarelle de l'artiste Marilyn Kellough

2014-339

Demande à Postes Canada de surseoir à sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile

2014-340

Proclamation de la « *Semaine des bibliothèques publiques* » – 18 au 25 octobre 2014

2014-341

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Madame Andrée Hoffman Bernatchez – Revêtement de la toiture du bâtiment sis au 32, avenue de l'Église (Lot 2 613 875)

2014-342

Proclamation de la « *Semaine de la prévention des incendies 2014* » - 5 au 11 octobre 2014

---

**Présentation par le directeur du Service de protection contre les incendies – Semaine de la prévention des incendies 2014**

---

**Période de questions**

2014-343

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce troisième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 3 octobre 2014 à 14 h 49.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 octobre 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2014-329

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
6 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2014-343 Engagement de Madame Marie-Claude Vachon au poste cadre de directrice des travaux publics et des infrastructures à la Ville de Montmagny

2014-344 Modification à l'organigramme administratif et au plan de classification des emplois prévu à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny – Ouverture d'un poste de coordonnateur en traitement de l'eau

2014-345 Affectation de Monsieur Clément Lemieux au poste cadre de « coordonnateur au traitement de l'eau »

Adoptée

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –  
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE  
2 OCTOBRE 2014**

---

**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES  
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2014-330

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de treize mille trois cents dollars (13 300,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Légion Royale Canadienne de Montmagny	Couronne de fleurs déposée au cénotaphe au nom de la Ville de Montmagny – Jour du Souvenir 2014	02-110-00-351	75,00 \$
Fondation de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault	Achat de 10 cartes – Déjeuner-bénéfice du 2 novembre 2014 à Montmagny	02-110-00-351	150,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 5 cartes – Activités de financement « Dégustation bières et saucisses » - Le 29 octobre 2014 à Montmagny	02-110-00-351	225,00 \$
Réseau Québécois de Villes et Villages en santé	Subvention liée à la tenue à Montmagny du colloque annuel – 17 au 19 septembre 2014	02-530-00-973	10 000,00 \$
	Versement des contributions recueillies dans le milieu pour l'évènement	55-139-41-000	2 850,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>13 300,00 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny

2014-332

**AUTORISATION AU GREFFIER ET DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTMAGNY DEVANT LA COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier et directeur des affaires juridiques, agissant également comme greffier de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny, à représenter la Ville de Montmagny eu égard à toute cause entendue devant la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances, et l'opposant à une tierce partie.

Adoptée

2014-333

**AUTORISATION AUX CADETS DE L'AIR, ESCADRON 853 LIONS DE MONTMAGNY – ACTIVITÉ « STOP PAYANT » – ÉDITION 2014**

CONSIDÉRANT que l'activité « stop payant » est une activité de financement annuelle permettant à l'organisme Les Cadets de l'Air, Escadron 853 Lions de Montmagny d'amasser des fonds;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'utilisation du domaine public;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'organisme Les Cadets de l'Air, Escadron 853 Lions de Montmagny, à tenir son activité annuelle de financement « stop payant », de 9 h à 16 h, à l'une des journées suivantes, selon les conditions climatiques, soit :

<b>DATES</b>	<b>ENDROITS</b>
➤ le samedi 11 octobre 2014 OU	➤ intersection avenue Ste-Brigitte Sud et rue St-Jean-Baptiste
➤ le dimanche 12 octobre 2014 OU	➤ intersection avenue Ste-Brigitte Nord et rue Thomas-Morel
➤ le samedi 18 octobre 2014 OU	➤ intersection rue St-Louis et avenue de la Fabrique
➤ le dimanche 19 octobre 2014	

le tout, dans la mesure où la circulation automobile n'est pas obstruée et que l'organisme est doté des assurances responsabilité civile nécessaires.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux Cadets de l'Air – Escadron 853 Lions de Montmagny, à la Sûreté du Québec et à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au directeur du Service de la protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-334

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GESDIX INC. – COMMANDITE POUR LA COLLECTION DE VOLUMES – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT le partenariat intervenu entre la Ville de Montmagny et la compagnie Gesdix inc. dans le cadre du projet de réaménagement du secteur Place de l'Église, lequel projet comprenait, notamment, la construction d'une bibliothèque publique municipale et l'agrandissement de l'immeuble Les Habitations Monseigneur-Deschênes et en vertu duquel cette compagnie convient de verser à la Ville une contribution financière pour l'achat de volumes destinés à la bibliothèque municipale;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la signature apposée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 par son honneur le Maire et le greffier, pour et au nom de la Ville de Montmagny, sur le protocole d'entente intervenu avec Gesdix inc. établissant les obligations et modalités entourant le versement et l'utilisation de la contribution financière octroyée par cette compagnie pour l'achat de volumes destinés à la collection de la bibliothèque municipale de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Gesdix inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-335

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES MÉCADOM, AU MONTANT DE 49 481 \$, PLUS TAXES – ENTRETIEN MÉNAGER DE LA PISCINE GUYLAINE-CLOUTIER – ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager à la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture desdites soumissions le 2 octobre 2014, un seul fournisseur a déposé une offre, soit l'entreprise Les Services Mécadom, au prix total de 49 481 \$, plus taxes.

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Mécadom le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager et l'exécution de menus travaux à la piscine municipale Guylaine-Cloutier, située au 151, boulevard Taché Est à Montmagny, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015; au coût de quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-un dollars (49 481 \$) plus taxes. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres, le devis et la présente résolution, l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Mécadom de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-336

**ADJUDICATION DE CONTRAT À BOSSÉ ET FRÈRE INC. – LOCATION D'UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE INDUSTRIELLE SANS OPÉRATEUR ET LEUR ENTRETIEN – HIVERS 2014-2015 ET 2015-2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la location d'un tracteur avec souffleuse industrielle, sans opérateur, et leur entretien pendant les hivers 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions, le 2 octobre 2014, un seul soumissionnaire a présenté une offre, soit Bossé et Frère inc. au prix horaire de 70 \$, plus taxes, pour chacun des hivers 2014-2015 et 2015-2016;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Bossé et Frère inc. le contrat pour la location d'un tracteur avec souffleuse industrielle et leur entretien, sans opérateur, en vue de l'entretien hivernal de rues sur le territoire de la Ville de Montmagny, au prix horaire de 70 \$, plus taxes, pour chacun des hivers 2014-2015 et 2015-2016, conformément à la soumission de cette entreprise qui s'avère conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Bossé et Frère inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-337

**ADJUDICATION DE CONTRAT À RÉAL HUOT INC., AU PRIX DE 67 805,92 \$, PLUS TAXES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL – REMPLACEMENT DE LA**

**CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU RÉSERVOIR DE LA 10<sup>e</sup> RUE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout pluvial nécessaires à la réalisation du projet de remplacement de la conduite alimentant en eau potable le réservoir de la 10<sup>e</sup> Rue;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture desdites soumissions, le 2 octobre 2014, trois fournisseurs ont déposé une offre, soit Wolseley Canada, EMCO Corporation et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Réal Huot inc. le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout pluvial nécessaires à la réalisation du projet de remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir d'eau potable de la 10<sup>e</sup> Rue, laquelle est située entre le chemin des Poirier et le réservoir, soit sur une distance d'environ 220 mètres linéaires, au montant de soixante-sept mille huit cent cinq dollars et quatre-vingt-douze cents (67 805,92 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Réal Huot inc. même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-338

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR MARIO RICHARD – DON D'UNE AQUARELLE DE L'ARTISTE MARILYN KELLOUGH**

CONSIDÉRANT l'offre de M. Mario Richard de céder gratuitement à la Ville de Montmagny une aquarelle encadrée de l'artiste néo-écossaise Marilyn Kellough, intitulée « Premiers établissements à St-Thomas vers 1800 »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette œuvre d'art pour la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter l'aquarelle encadrée peinte par l'artiste néo-écossaise Marilyn Kellough, intitulée « Premiers établissements à St-Thomas vers 1800 », cédée gratuitement à la Ville de Montmagny par M. Mario Richard.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Mario Richard et au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-339

**DEMANDE À POSTES CANADA DE SURSEOIR À SA DÉCISION DE METTRE FIN À LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE**

CONSIDÉRANT que Postes Canada a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes au profit d'un programme de conversion aux boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT que cette décision prendra effet à Montmagny d'ici les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'environ 4000 adresses résidentielles seraient directement touchées par cette décision;

CONSIDÉRANT que l'implantation des boîtes postales communautaires est problématique dans les milieux urbains déjà développés et non aménagés pour recevoir ces installations;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est une société publique dont la mission est d'offrir et de maintenir un service de qualité en matière de distribution postale;

CONSIDÉRANT que cette décision prise de façon unilatérale constitue une diminution importante de la qualité de services;

CONSIDÉRANT que des effets négatifs sont appréhendés pour la population de la Ville de Montmagny, principalement ses personnes âgées ou à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que des moyens alternatifs pourraient être envisagés par Postes Canada pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de réduction des dépenses tout en maintenant un service postal de qualité;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

Pour : M. Gaston Morin  
M. Yves Gendreau  
M. Michel Mercier  
M. Marc Laurin  
M. Rémy Langevin

Contre : M. Gaston Caron

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

1. De demander à Postes Canada de surseoir à sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

2. D'inviter Postes Canada et le gouvernement du Canada à revoir leur politique en matière de service postal de façon à garantir le maintien d'un service de qualité de livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

3. De transmettre copie de la présente résolution au président directeur général de Postes Canada, au député de Montmagny/L'Islet/Kamouraska/Rivière-du-Loup/Témiscouata à la Chambre des Communes, à la ministre responsable de Postes Canada et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée sur division

2014-340

**PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES »  
– 18 AU 25 OCTOBRE 2014**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un lieu unique qui, en plus d'être une source d'information riche, offre un vaste éventail de services à ses usagers, tels le prêt de livres, de CD, de films, de revues, de journaux et de jeux, l'accès à Internet et à des ressources en ligne, la formation continue ainsi qu'une foule de services spécialisés, développés en fonction des besoins de la population environnante;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique se veut aussi un lieu moderne doté d'espaces fonctionnels, qu'elle est animée et conviviale et qu'il y est agréable d'y échanger, d'y consulter des documents en toute tranquillité, de s'y instruire et de s'y divertir;

CONSIDÉRANT que la 16<sup>e</sup> édition de la Semaine des bibliothèques publiques se déroule à travers tout le Québec du 18 au 25 octobre 2014, sous le thème *Plus qu'un lieu, un rendez-vous !* et souligne particulièrement le rôle social des bibliothèques publiques;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2014 comme « *Semaine des bibliothèques publiques* » et d'inviter les magnymontois et magnymontoises à profiter pleinement des nombreuses possibilités que leur offre leur nouvelle bibliothèque publique ouverte tout récemment.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Réseau BIBLIO du Québec.

Adoptée

2014-341

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – PROJET DE MADAME ANDRÉE HOFFMAN  
BERNATCHEZ – REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT SIS AU  
32, AVENUE DE L'ÉGLISE (LOT 2 613 875)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 septembre 2014, eu égard au projet soumis par Mme Andrée Hoffman Bernatchez, visant le changement du revêtement de la toiture de son bâtiment sis au 32, avenue de l'Église à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Mme Andrée Hoffman Bernatchez visant le changement du revêtement de la toiture de son bâtiment sis au 32, avenue de l'Église à Montmagny (lot 2 613 875); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Andrée Hoffman Bernatchez de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-342

**PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2014 » - 5 AU 11 OCTOBRE 2014**

CONSIDÉRANT que la semaine de la prévention des incendies constitue pour la Ville de Montmagny une occasion de promouvoir la prévention des incendies auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT que le thème de la semaine de la prévention des incendies de la présente année, soit : « *Sitôt averti, sitôt sorti !* » a pour but d'inviter les citoyens à augmenter leurs chances de sortir sains et saufs d'un incendie en posant des gestes simples, tels :

- vérifier l'avertisseur de fumée
- préparer un plan d'évacuation familial en cas d'incendie
- s'exercer à évacuer

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite sensibiliser les citoyens en ce sens;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 5 au 11 octobre 2014, « *Semaine de la prévention des incendies 2014* », à Montmagny et d'inciter les citoyens à préparer et tester un plan d'évacuation familial en cas d'incendie et à vérifier régulièrement leurs avertisseurs de fumée pour s'assurer qu'ils fonctionnent bien en tout temps afin d'augmenter leurs chances de sortir sains et saufs d'un incendie et, finalement, d'adopter des comportements sécuritaires pour éviter les incendies.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**PRÉSENTATION PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2014**

Monsieur Pierre Boucher, directeur du Service de protection contre les incendies, présente brièvement au Conseil municipal et à la population le thème retenu et les activités organisées à Montmagny dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies se tenant du 5 au 11 octobre 2014.

**ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-CLAUDE VACHON AU POSTE CADRE DE DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement suivi pour l'engagement d'un nouveau directeur des travaux publics et des infrastructures à la Ville de Montmagny à la suite du départ à la retraite du directeur actuel, M. Guy Laporte;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche convenues entre les parties;

CONSIDÉRANT l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny intervenue avec ce groupe d'employés;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Marie-Claude Vachon, au poste cadre de directrice des travaux publics et des infrastructures à la Ville de Montmagny, aux conditions prévues à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés et au salaire accordé aux titulaires d'un poste de la classe 6 en vertu du plan de classification des emplois cadres de la Ville de Montmagny faisant partie intégrante de ladite entente. Cet engagement prend effet à compter du 14 octobre 2014 et est assujéti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Mme Vachon.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Marie-Claude Vachon de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-344

**MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À L'ENTENTE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY – OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR EN TRAITEMENT DE L'EAU**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste cadre au Service des travaux publics et des infrastructures d'où la nécessité de modifier l'organigramme administratif de la Ville et le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny en y intégrant le poste de « coordonnateur en traitement de l'eau » avec sa description de tâches, et ce, selon la classe 3 attribuée à ce nouveau poste en fonction du pointage obtenu à la suite de l'évaluation effectuée conformément à la méthode d'évaluation des postes prévue à ladite entente de travail.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en y ajoutant ce nouveau poste; l'organigramme ainsi mis à jour devient effectif le 7 octobre 2014 et remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux employés cadres, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-345

**AFFECTATION DE MONSIEUR CLÉMENT LEMIEUX AU POSTE CADRE DE « COORDONNATEUR AU TRAITEMENT DE L'EAU »**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines pour l'affectation au nouveau poste cadre de « coordonnateur au traitement de l'eau » au Service des travaux publics et des infrastructures de M. Clément Lemieux, qui occupe actuellement un poste syndiqué col bleu de technicien en traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter au nouveau poste cadre de « coordonnateur au traitement de l'eau » au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny, Monsieur Clément Lemieux qui occupe actuellement un poste syndiqué col bleu de technicien en traitement de l'eau, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 7 octobre 2014 et est assujetti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Lemieux.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Clément Lemieux de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest**

En lien avec la résolution 2014-336 visant l'adjudication du contrat à l'entreprise *Bossé & Frère inc.* pour la location d'un tracteur avec souffleuse industrielle, M. Nicole apprécierait connaître de façon plus précise les modalités entourant le paiement à être effectué à ce fournisseur dans le cadre de ce contrat, à savoir s'il s'agit d'un paiement forfaitaire ou qui tient compte du temps réel de location des équipements fournis.

A ce sujet, M. le Marie précise que le contrat comprend un nombre d'heures minimal payables annuellement, mais pouvant être reporté à la seconde année dans l'éventualité où le nombre d'heures réel d'utilisation la première année est inférieur au nombre d'heures minimal total prévu au contrat. Il ajoute que le temps de location utilisé au-delà de ce nombre minimal d'heures est payé selon un taux horaire pour les heures réelles de location.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, à 20 h 20.

Adoptée

  
GREFFIER

  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014.

  
MAIRE

\_\_\_\_\_

